

-----  
DIRECTION GENERALE  
DE « AEROPORTS DU MALI »

Photo  
du demandeur

**DEMANDE DE TITRE D'ACCES (BADGE)**  
**A L'AEROPORT INTERNATIONAL PRESIDENT MODIBO KEITA -SENOU**  
**Permanent :  75.000 FCFA      Temporaire :  40.000 FCFA**

Le badge est délivré conformément à l'Arrêté Interministériel N° 2017 – 4450/MT – MDAC – MSPC – MAECI – SG du 29 décembre 2017 portant règlementation de la circulation des personnes et des véhicules à l'Aéroport International Président Modibo KEITA – Sénou. Il est à usage strictement professionnel.

Prénom (s) : .....

Nom (s) : .....

Date et Lieu de naissance : .....

Fils (le) de : .....

Et de : .....

Adresse domicile : .....

Téléphone : .....

Profession : .....

Employeur : .....

Adresse professionnelle : .....

Téléphone : .....

Pièces à fournir :

- Photocopie carte d'identité ou passeport en cours de validité
- Correspondance du service employeur adressée au PDG - ADM
- un rapport de vérification d'antécédents

Etes-vous en service à l'Aéroport de Bamako-Sénou ? Oui  Non

- Si oui : Précisez le lieu de travail .....

- Si non : Enumérez de façon succincte les raisons de la demande : .....

Etes-vous titulaire d'un Badge de Sûreté délivré au cours des deux dernières années ? Oui  Non

- Si Oui : Joindre photocopie de l'ancien badge qui sera rendu au moment du retrait du nouveau badge.

**NB : les demandes non répondues au-delà de 10 jours sont considérées comme rejetées et ne feront l'objet d'aucune justification par « Aéroports du Mali ».**

Cachet et Signature de l'Administration  
ou Service demandeur :

Date : .....

Président CSA

CATA : avis

Sans objet : rejet

Date : .....

Commission Attribution  
des Titres Accès (CATA)

Décision

A	R	I
---	---	---

Zones autorisées

A	B	P	F
C	E	G	V